

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

**Décision DG n° 2013-416 du 27 novembre 2013 portant habilitation d'un inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1330873S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et
livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2013-415 du 27 novembre 2013 portant désignation d'un inspecteur de
l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est
habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence nationale
de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit : Mme Sabine BENOLIEL,
docteur en pharmacie.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au
Bulletin officiel du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 27 novembre 2013.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA